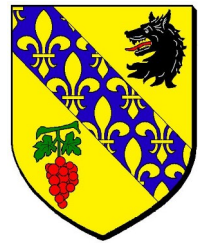




Reglement

Brocante de CLV



La brocante de Chanteloup-les-Vignes se déroulera cette année le **07 juin 2026**
dans **le parc Champeau, entrée piétons rue d'Andresy/Dénouval**

1. Inscription :

La date limite d'inscription est fixée au **29 mai 2026**. Des dossiers d'inscription seront disponibles en mairie.

Pour s'inscrire, la **fiche d'inscription** doit être rendue convenablement et totalement complétée. Elle doit être rendue avec **ce règlement signé** ainsi que **le paiement** en chèque ou en espèce et **le chèque de caution**. Les paiements en espèces devront être déposés dans la boîte aux lettres de Madame Malika Laurent, 5 bis rue des côtes blanches, 78570 Chanteloup-les-Vignes. L'appoint devra être fait et la somme mise dans une enveloppe fermée. **Les chèques du paiement et de la caution devront être au nom de l'exposant inscrit.**

Les exposants inscrits qui ne pourraient être présents le jour de la brocante ne pourront prétendre à aucun remboursement (hormis la caution de 50€ qui sera rendue).

2. Accès véhicules :

Pour l'accès des véhicules des exposants, l'entrée se fera à partir de 6h par la rue d'Andresy. Aussitôt que l'exposant aura déchargé son matériel, il devra sortir son véhicule par la rue de Denouval. Tous les véhicules devront être sortis au plus tard à 8h. La circulation des véhicules se fera sur les chemins uniquement, la circulation sur la pelouse étant interdite. **Les accès aux véhicules seront fermés entre 8h et 17h.** La brocante se terminera à 17h.

2. Jour de l'évènement :

Le jour de la brocante, à l'entrée, les exposants devront donner leur nom qui figure sur le dossier d'inscription et le numéro de l'emplacement sera donné.

Comme les années précédentes, il y aura une buvette organisée par le Comité des fêtes avec diverses boissons. Il y a aussi de quoi déjeuner (frites, saucisses, hot-dogs, casse-croûtes, crêpes... qui peuvent varier). **Les exposants, quant à eux, n'auront pas le droit de vendre ni boisson ni nourriture.** A la fin de la journée, **une fois l'emplacement libéré et propre**, la caution sera rendue. De plus, la ville demandera à la police municipale de verbaliser en cas de déchets sauvages.

En cas de besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les présidentes :
Vanessa Dominique 06 66 58 69 41
Emilie Geremia 06 24 42 30 93

Signature (la signature vaut approbation sans réserve du règlement ci-dessus)